

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B051-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B051

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention au profit du Comité Départemental de la Fédération Française de Sports Populaires

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Pierre SERRUS donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_04

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur: Jean-Pierre SERRUS

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

**Objet : Attribution d'une subvention au profit du Comité Départemental de la
Fédération Française des Sports Populaires
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires a adressé à la CPA une demande de subvention d'un montant de **2 521 €**.

L'objectif de ce comité créé en 2013 est de participer à promouvoir l'animation d'un calendrier d'événements sportifs et festifs ainsi qu'un réseau de parcours permanents FFSP en Pays d'Aix pour que ce territoire devienne la destination « Tourisme et Randonnées » la plus méridionale d'Europe.

D'autre part, le Comité a présenté la candidature du Pays d'Aix pour l'accueil des Olympiades en 2019. La subvention 2015 de la CPA permettra une meilleure structuration de cet organisme pour développer et organiser des boucles supplémentaires qui viendront enrichir le maillage actuel.

Exposé des motifs :

Les marches populaires de la FFSP s'adressent à un large public puisque les circuits proposés sont accessibles à tous, sans difficulté, balisés pour des parcours de 10 à 12 km et de faible dénivelé. Une ou deux fois par an, chaque circuit fait l'objet d'une manifestation festive sur la journée. Ces marches participent non seulement à la santé de tous mais

permettent également de découvrir le terroir, les traditions et la culture locale. Le calendrier des marches populaires est le suivant

COMMUNE	DATE	THEME
Gréasque	Mars	Marche du Musée de la Mine
Puylobier	Avril	Marche « Le Sentier des Vignerons »
La Roque d'Anthéron	Mai	Marche de la Cerise
	Octobre	Marche de la Soupe
Saint-Cannat	Mai	Marche des Épouvantails
Aix-en-Provence	Juin	Marche « Sur les pas de Cézanne »
Pertuis	Juin	Marche du Corso
Cabriès	Août	Marche des Six Collines
Simiane-Collongue	Octobre	Marche du Vide-grenier
Rognes	Novembre	Marche de la Courge
Lambesc	Décembre	Marche Provençale de Noël
Jouques	Juillet	Marche de l'Amitié
Fuveau	Septembre	Marche de la Montagne Bleue

Le Comité Départemental 13 créé en 2013 et affilié à la Fédération Française des Sports Populaires poursuit trois objectifs :

- ✓ Participer activement au développement et à l'animation d'un calendrier d'événements sportifs et festifs ainsi qu'un réseau de parcours permanents FFSP en Pays d'Aix, pour que notre territoire devienne la destination « tourisme et randonnées » la plus méridionale d'Europe. Cela représente un potentiel de 20 millions de clients ciblés. Le Comité travaille en collaboration étroite avec le service tourisme de la CPA et le réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI) du Pays d'Aix.
- ✓ Participer au « Pilote Technique National » sur lequel compte la FFSP pour développer sa reconnaissance nationale. Représentant 1, 5 million de participants (550 manifestations/an), la FFSP est cependant cantonnée dans le quart Nord-Est de la France. Le travail mené en Pays d'Aix est la première réussite durable en vue d'un rayonnement national.
- ✓ Participer au dossier de candidature internationale du Pays d'Aix pour l'accueil des Olympiades IVV 2019, soit 5 000 à 10 000 délégués « marcheurs-touristes » sur une semaine et bénéficier d'une communication internationale durable pour le territoire communautaire, en particulier sur les marchés japonais et chinois. Cet événement impactera l'ensemble du territoire,

En 2014, la CPA a attribué une subvention de 3 000 € à ce comité, ce qui lui a permis de développer d'autres parcours permanents et de se doter d'un stand parapluie destiné à figurer, d'une part, sur les « Marches Populaires » et d'autre part, sur les divers salons où le Comité a vocation à participer, par exemple en septembre, le Comité Départemental 13 tenait son stand lors du salon des associations sportives d'Aix.

Ce comité départemental s'intègre pleinement dans les actions de mise en place de la filière «Loisirs de pleine nature» du schéma de développement touristique du Pays d'Aix.

En 2015, le CD FFSP 13 participera au contrôle qualité du réseau des 12 communes du Pays d'Aix associées dans la démarche : contrôle des procédures, balisage, intérêt touristique, sportif, ...et participera à toutes les marches populaires mises en place en Pays d'Aix.

Le comité participera également à l'élaboration du dossier de candidature Pays d'Aix pour l'accueil des Olympiades Mondiales 2019.

Pour mener à bien ses missions, le CD FFSP 13 sollicite l'aide financière de la CPA à hauteur de 2 521 €, ce qui représente 37 % de son budget prévisionnel pour 2015.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2015-00599	Comité Départemental 13 de la FFSP	Valorisation touristique du territoire	3 000 €	6 820 €	2 521 €	2 521 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2012_A029 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes

physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et emploi en date du 14 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention au Comité Départemental 13 de la FFSP d'un montant de 2 521 € ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N°	2015-00599	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	120684	14 janvier 2015	29 janvier 2015	
COMITE DEPARTEMENTAL 13 FFSP				
PRÉSIDENT	Roland GRUNBERG			
SIÈGE	PUYLOUBIER			
OBJET STATUTAIRE ET ANNÉE DE CRÉATION	Créé le 8 novembre 2013, le Comité départemental 13 a pour objectif de promouvoir les sports populaires dans les Bouches-du-Rhône, en Provence et plus particulièrement en Pays d'Aix par tous les moyens de communication et d'actions présents et à venir, et à contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé de tous les citoyens par le sport pour tous.			
OBJET DE LA DEMANDE	Le CD 13 FFSP, participera en 2015 au contrôle qualité du réseau des 12 communes en Pays d'Aix associées dans la démarche : contrôle procédures, balisage, développement de nouveaux circuits. Il sera présent sur toutes les marches mises en place en Pays d'Aix Le CD 13 FFSP sera présent également sur les salons nationaux où siège également la fédération française. Le Comité procédera à l'élaboration du dossier de candidature Pays d'Aix pour l'accueil des Olympiades mondiales 2019.			
AUTRES PARTENAIRES	FFSP			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	6 820 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	2 521 €	
MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION	2 521 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	37 %	
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	579,59 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	6 300 €	
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	47 %	
OBSERVATIONS				
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131				
les associations subventionnées devront justifier du soutien de plusieurs communes du territoire				OUI
les otsi des communes concernées devront avoir été associés au préalable dans la mise en place des actions subventionnées, en particulier les offices de tourisme ayant des missions de développement touristique sur un bassin de vie tels que l'omt d'aix-en-provence, l'ot de pertuis ou l'ot de fuveau				OUI
l'action subventionnée devra s'intégrer dans l'un des axes de développement du schéma de développement touristique et valoriser au moins l'une des quatre filières d'excellence (agritourisme, culture et patrimoine, activités de pleine nature et tourisme de découvertes économiques)				OUI
l'action ne pourra être un événement déjà subventionné les années précédentes par d'autres directions de la cpa				OUI
le financement ne dépassera pas 40 % du budget total de l'opération. a tire exceptionnel et selon l'intérêt de l'action, la commission pourra ponctuellement déroger à ce taux				OUI
avis favorable de la commune				OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2015
Lieu(s) de réalisation	Pays d'Aix - 12 Communes
Contenus et objectifs de l'action	Randonnées familiales
Public(s) ciblé(s)	Familles / groupes / divers : tout public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	70 à 200 / manifestation
Durée de l'action	9h - 15h
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) Assurance <input checked="" type="checkbox"/> publique

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	574,00
Achats	750,00	Vente	
Prestations de services		Autres produits	300,00
Matières et fournitures	850,00	Cotisations	100,00
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100,00	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2521,00
Publicité	350,00	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	4320,00	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		PPS National	3320,00
Autres frais généraux	650,00		
TOTAL CHARGES :	6820,00	TOTAL PRODUITS :	6820,00

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2200,00
Mise à disposition (biens & prestations)	80,00	Prestations en nature	80,00
Personnel bénévole	2200,00	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	2280,00	Total des contributions volontaires	2280,00

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 2521,00 € représente 37 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à la requête de l'Association Cachet de l'Association :

Le 28/11/2014
[Signature]

013.688

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention au profit du Comité Départemental de la Fédération Française de Sports Populaires

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015